

Maisons-Alfort, le 14/01/2021

Conclusions de l'évaluation **relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché** **pour la famille de produits biocides HYPOCHLORITE FAMILY - ARKEMA** **à base de chlore actif libéré à partir de sodium hypochlorite,** **de la société ARKEMA FRANCE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides HYPOCHLORITE FAMILY - ARKEMA de la société ARKEMA FRANCE.

Les produits biocides de la famille HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA à base de chlore actif libéré à partir de 13,1% de sodium hypochlorite pur (correspondant à 12,5% de chlore actif libre), sont des types de produit 4¹ et 5² destinés à la désinfection de l'eau potable (dans les usines de traitement et dans les réservoirs) et des surfaces intérieures des réseaux d'eau potable pour la consommation humaine et animale. La famille de produits biocides est présentée sous forme de concentré soluble destiné à être appliqué par pulvérisation ou remplissage automatique (système clos) dans les différents systèmes à désinfecter à l'intérieur et à l'extérieur par des utilisateurs industriels et professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ TP4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

² TP5 : Eau potable.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille HYPOCHLORITE FAMILY - ARKEMA ont été évalués par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations du comité d'experts spécialisé " substances et produits biocides", réuni le 26 novembre 2020, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produit HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA est efficace contre les bactéries, les levures et les virus lorsque ces produits sont appliqués dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Toutefois s'agissant de la désinfection de l'eau stockée dans les réservoirs, aucun essai de semi-terrain représentatif, tel que requis par le guide Efficacité de l'ECHA n'a été soumis, l'efficacité n'est donc pas démontrée pour cet usage.

Certains Etats Membres dont la France requièrent, après la désinfection primaire, le maintien d'un niveau résiduel de chlore actif dans les réseaux d'eau potable comme mesure de précaution. Cette quantité additionnelle permettant de maintenir une dose résiduelle de 0,2 mg/L de chlore revendiquée par le pétitionnaire comme de la désinfection secondaire a été considérée comme couverte par la désinfection primaire.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été reporté avec la substance active Hypochlorite de sodium dans la littérature scientifique

Néanmoins en cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Aucun des co-formulants contenus dans les produits de la famille HYPOCHLORITE FAMILY - ARKEMA n'a été identifié comme substance préoccupante.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Au vu des propriétés corrosives des produits de la famille HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA, l'évaluation du risque local lors de l'exposition des utilisateurs et autres personnes est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

L'estimation des expositions liées à l'utilisation des produits de la famille HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA est inférieure à l'ADI ou l'ARfD⁵ des chlorates pour les utilisateurs et les autres personnes exposés, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi des produits de la HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA en tant que TP4 et TP5 pour une application dans les secteurs industriels ou relevant du domaine public par un utilisateur professionnel, une contamination de l'eau destinée à la consommation ne peut être exclue. Compte tenu des propriétés de la substance active, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente pour l'hypochlorite de sodium. Cependant, en solution aqueuse, celui-ci est susceptible de former des chlorates considérés comme pertinents pour l'exposition du consommateur via l'ingestion d'eau potable. Les concentrations attendues en chlorates dans l'eau potable après utilisation des produits HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA demeurant en dessous de la valeur seuil établie dans la directive eau⁶, une évaluation du risque n'est pas pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active uniquement. Aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement.

Concernant l'utilisation des produits de la famille HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA pour :

- la désinfection des surfaces intérieures des réseaux d'eau potable destinée la consommation humaine et animale
- la désinfection de l'eau potable

Les niveaux d'exposition environnementale sont considérés comme négligeables (évaluation qualitative). Ainsi ces usages sont conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits HYPOCHLORITE FAMILY – ARKEMA est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits.

⁵ Aucune AEL (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) n'ayant été dérivé pour le chlorate, l'évaluation du risque systémique a été réalisée avec les valeurs toxicologiques de référence du chlorate proposées par l'EFSA (EFSA CONTAM Panel, 2015. Scientific Opinion on risks for public health related to the presence of chlorate in food. EFSA Journal 2015; 13:4135) et validées lors du BPC WGIII-2016, à savoir l'ADI (Acceptable Daily Exposure ou dose journalière admissible) et l'ARfD (Acute Reference Dose ou dose de référence aiguë).

⁶ EC 2020 on going: EC 2017/0332(COD) : Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council on the quality of water intended for human consumption (recast Brussels, 5 February 2020, 5813/20 ENV 60 SAN 36 CONSOM 18 CODEC 82)

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits HYPOCHLORITE FAMILY - ARKEMA

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Bactéries	<p>Le produit doit être dilué à 0,0013% (v/v) afin d'obtenir une concentration d'utilisation de 2 mg/L de chlore actif.</p> <p>Pulvérisation : 40 mL par m² - 2,0 mg c.a./L</p> <p>Remplissage (système clos) : 2,0 mg c.a./L</p>	<p>Désinfection des surfaces intérieures des réseaux d'eau potable pour la consommation humaine (canalisations, réservoirs, autres équipements) par pulvérisation ou remplissage.</p> <p>Temps de contact: 15 minutes minimum</p>	Conforme
Levures	<p>Le produit doit être dilué à 0,0013% (v/v) afin d'obtenir une concentration d'utilisation de 2 mg/L de chlore actif.</p> <p>Pulvérisation : 40 mL par m² - 2,0 mg c.a./L</p> <p>Remplissage (système clos) : 2,0 mg c.a./L</p>	<p>Désinfection des surfaces intérieures des réseaux d'eau potable pour la consommation animale (canalisations, réservoirs, autres équipements) par pulvérisation ou remplissage.</p> <p>Temps de contact: 15 minutes minimum</p>	Conforme
Bactéries	<p>Le produit doit être dilué à 0,00013% (v/v) afin d'obtenir une concentration d'utilisation de 0,2 mg/L de chlore actif.</p>	<p>Désinfection de l'eau potable dans les usines de traitement d'eau potable, pour l'homme et l'animal</p> <p>Application continue dans l'eau</p>	Conforme
Virus	<p>Application continue par un système de dosage automatique (pompe) : 0.2 mg c.a./L</p>	<p>Désinfection de l'eau potable stockée dans les réservoirs</p> <p>Application continue dans l'eau</p>	Non conforme : Efficacité non démontrée

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	Hypochlorite family – Arkema
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP4, TP5

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ARKEMA France
	Adresse	420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, Paris France
Numéro de demande	BC-PD047385-40	
Type de demande		

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	ARKEMA France – USINE DE JARRIE
Adresse du fabricant	420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, Paris France
Emplacement des sites de fabrication	Route Nationale 85 BP1 38560 JARRIE FRANCE

Nom du fabricant	BRENNTAG
Adresse du fabricant	BRENNTAG CHASSIEU 5 rue arago BP 19 69682 CHASSIEU cedex France

Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG MIDI PYRENEES 1038 Avenue des Terres Noires 81370 SAINT SULPICE FRANCE
	BRENNTAG NORMANDIE 12 Sente des Jumelles 76710 MONTVILLE FRANCE
	BRENNTAG MEDITERRANEE 21 Boulevard de l'Europe 13127 VITROLLES FRANCE
	BRENNTAG LOIRE BRETAGNE 14 route de Plessis Bouchet 44802 SAINT HERBLAIN FRANCE
	BRENNTAG MAINE BRETAGNE ZI de la promenade 53290 GREZ EN BOUERE FRANCE
	BRENNTAG CHASSIEU 5 rue arago BP 19 69682 CHASSIEU cedex France
	BRENNTAG ILE-DE-France ZAC du closeau Impasse Lavoisier 77220 TOURNAN EN BRIE France

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Chlore actif libéré à partir de sodium hypochlorite
Nom du fabricant	ARKEMA France – USINE DE JARRIE
Adresse du fabricant	Route Nationale 85 BP 1 38560 JARRIE FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	Route Nationale 85 BP 1 38560 JARRIE FRANCE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Sodium hypochlorite (pure) (chlore actif libre)	Sodium hypochlorite	Substance active	7681-52-9	231-668-3	13.1 (12.5)	13.1 (12.5)

Note : il n'existe pas de substance active technique « TC » pour le sodium hypochlorite. La substance active technique est disponible sous forme de concentré technique qui est une solution aqueuse avec une pureté de 12.5% en chlore actif..

2.2. Type de formulation

Concentré soluble

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Désinfection de l'eau potable et des réseaux d'eau potable
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP4, TP5

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Sodium hypochlorite pure (chlore actif libre)	Sodium hypochlorite	Substance active	7681-52-9	231-668-3	13.1 (12.5)	13.1 (12.5)

2.2. Types de formulations

Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Corrosif/irritant pour la peau – Catégorie 1B Lésions oculaire graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Met. Corr Catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë – Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 2
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H318 : Provoque des lésions oculaires graves H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264: Se laver ... soigneusement après manipulation P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P321: Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P391 : Recueillir le produit répandu P405: Garder sous clef P501: Éliminer le contenu/récipient dans ...
Note	EUH 031 : au contact d'un acide, libère un gaz toxique EUH 206 : Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore) EUH 071 : corrosif pour les voies respiratoires

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des surfaces intérieures dans les réseaux d'eau potable pour la consommation humaine (canalisations, réservoirs, autres équipements) par pulvérisation ou remplissage

Type de produit	TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Désinfection des équipements par pulvérisation (basse pression). Le produit est pompé dans le réservoir du pulvérisateur. La dilution n'est pas réalisée manuellement. Désinfection des équipements par remplissage avec la solution désinfectante. Le produit est directement injecté dans le système.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Le produit doit être dilué à 0,0013% v/v pour obtenir une concentration d'emploi de 2 mg/L de chlore actif. Temps de contact : 15 min, à 20°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Jerrycan en PEHD (30 et 60L) Fût en PEHD (60 et 220L) Cuves IBC en PEHD (600 et 1000L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- La solution diluée doit être utilisée immédiatement.
- Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses

Pour une application par pulvérisation:

- Diluer le produit (0,0013% v/v) dans le réservoir du pulvérisateur pour obtenir une concentration d'emploi de 2 mg/L de chlore actif.
- Utiliser un pulvérisateur ou autre pulvérisateur mécanique pour appliquer la solution diluée à raison de 40 mL/m².
- Veillez à mouiller complètement les surfaces. Laisser agir pendant au moins 15 minutes puis rincer les surfaces à l'eau potable (basse pression).

Pour une application par remplissage :

- Remplir l'équipement à désinfecter avec une solution diluée (0,0013% v/v) pour obtenir une concentration d'emploi de 2 mg/L de chlore actif.
- Veillez à mouiller complètement les surfaces. Laisser agir pendant au moins 15 minutes puis rincer les surfaces à l'eau potable (basse pression).

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Rincer les surfaces à l'eau potable (basse pression).

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des surfaces intérieures dans les réseaux d'eau potable pour la consommation animale (canalisations, réservoirs, autres équipements) par pulvérisation ou remplissage

Type de produit	TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Désinfection des équipements par pulvérisation (basse pression). Le produit est pompé dans le réservoir du pulvérisateur. La dilution n'est pas réalisée manuellement. Désinfection des équipements par remplissage avec la solution désinfectante. Le produit est directement injecté dans le système.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Le produit doit être dilué à 0.0013% pour obtenir une concentration d'emploi de 2 mg/L de chlore actif Temps de contact: 15 min, à 20°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Jerrycan en PEHD (30 et 60L) Fût en PEHD (60 et 220L) Cuves IBC en PEHD (600 et 1000L)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit. - La solution diluée doit être utilisée immédiatement. - Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses <p>Pour une application par pulvérisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diluer le produit (0,00013% v/v) dans le réservoir du pulvérisateur pour obtenir une concentration d'emploi de 2 mg/L de chlore actif. - Utiliser un pulvérisateur ou autre pulvérisateur mécanique pour appliquer la solution diluée à raison de 40 mL/m². - Veillez à mouiller complètement les surfaces. Laisser agir pendant au moins 15 minutes puis rincer les surfaces à l'eau potable (basse pression).

Pour une application par remplissage :

- Remplir l'équipement à désinfecter avec une solution diluée (0.00013% v/v) pour obtenir une concentration d'emploi 2 mg/L de chlore actif.
- Veillez à mouiller complètement les surfaces. Laisser agir pendant au moins 15 minutes puis rincer les surfaces à l'eau potable (basse pression).

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Rincer les surfaces à l'eau potable (basse pression).

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection de l'eau potable dans les usines de traitement d'eau potable

Type de produit	TP5
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries et virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Le produit est injecté en continu dans l'eau potable dans les usines de traitement des eaux
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application en continu à une concentration de 2 mg/L de chlore actif Le délai d'action est de 25 min à 15°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Jerrycan en PEHD (30 et 60L) Fût en PEHD (60 et 220L) Cuves IBC en PEHD (600 et 1000L)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Diluer le produit (0,00013% v/v) dans l'eau pour obtenir une concentration de 2 mg/L de chlore actif.
- Les limites de concentration en chlore dans l'eau potable définies dans la réglementation nationale doivent être respectées le cas échéant.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Désinfection de l'eau potable pour la consommation animale

Type de produit	TP5
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries et virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Le produit est injecté en continu dans l'eau potable dans les usines de traitement des eaux
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application en continu à une concentration de 0,2 mg ca/L Le délai d'action est de 25 min à 15°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Jerrycan en PEHD (30 et 60L) Fût en PEHD (60 et 220L) Cuves IBC en PEHD (600 et 1000L)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Diluer le produit (0,00013% v/v) dans l'eau pour obtenir une concentration de 0,2 mg ca/L.
- Les limites de concentration en chlore dans l'eau potable définies dans la réglementation nationale doivent être respectées le cas échéant.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas utiliser conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque

5.2. Mesures de gestion de risque

- Le professionnel présent dans la même pièce que le travailleur devra porter le même type de masque respiratoire que le travailleur lors du pompage semi-automatique du produit (masque de protection respiratoire APF 10 à minima) et lors de la maintenance des pompes doseuses.

Lors du pompage semi-automatique du produit, porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 14605)
- des lunettes de protection
- un masque de protection respiratoire APF 10 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit).

Lors de la maintenance des pompes doseuses, porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 14605)
- des lunettes de protection
- un masque de protection respiratoire (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 14 jours
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autre(s) information(s)

Certains Etats Membres dont la France requièrent, après la désinfection primaire, le maintien d'un niveau résiduel de chlore actif dans les réseaux d'eau potable comme mesure de précaution. Cette quantité additionnelle permettant de maintenir une dose résiduelle de 0,2 mg/L de chlore revendiquée par le pétitionnaire comme de la désinfection secondaire a été considérée comme couverte par la désinfection primaire.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Javel Standard				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Sodium hypochlorite pure (chlore actif libre)	Sodium hypochlorite	Substance active	7681-52-9	231-668-3	13.1 (12.5)